



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

CNAM

Question écrite n° 43436

Texte de la question

M. Laurent Dominati attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la suppression, en octobre 1995, de l'enseignement de l'unité de valeur « environnement et technologies » qui était dispensée depuis plus de dix ans au Conservatoire national des arts et métiers, à Paris, à un nombre sans cesse croissant d'étudiants et d'auditeurs. Cet enseignement, dispensé hors temps ouvrable, était, de ce fait, accessible aux salariés et préfigurait la création d'un cursus environnement destiné à la formation d'ingénieurs dans un secteur demandeur en cadres de haut niveau professionnel et immédiatement opérationnels. Considérant les effets négatifs de la décision prise en 1995, il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il envisage de rapporter une mesure préjudiciable au rôle éminent qu'a toujours joué le CNAM dans la formation et le développement des sciences et des techniques.

Texte de la réponse

L'enseignement « environnement et technologies » du Conservatoire national des arts et métiers était, jusqu'en octobre 1995, rattaché à un enseignement « méthodes de préparation des décisions » qui prenait des exemples dans l'environnement. Cet enseignement, qui ne correspondait plus qu'imparfaitement aux besoins de l'économie, a été provisoirement suspendu. La direction du Conservatoire étudie actuellement un projet de formation qui permettrait de mieux prendre en compte les différents aspects techniques, mais aussi économiques et sociaux de l'environnement.

Données clés

Auteur : [M. Dominati Laurent](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43436

Rubrique : Grandes écoles

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 septembre 1996, page 5135

Réponse publiée le : 30 décembre 1996, page 6877